

**CONSEIL MUNICIPAL
DE
CHARTRIER FERRIERE**

SEANCE DU 04 juin 2020

Compte rendu sommaire Affiché en exécution de l'article L 121-17 du code des communes

PROCES VERBAL : le procès- verbal de la séance du 25.05. 2020 est adopté à l'unanimité

Indemnité Maire et Adjointes

le Conseil municipal décide à l'unanimité de déterminer les taux des indemnités du maire et des adjoints en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne pouvant dépasser 25.5% pour le maire et 9.9 % pour les adjoints – il est décidé :

- indemnité du maire 19% de l'indice brut 1027
- indemnité des adjoints 8.6 % de l'indice brut 1027

régularisation des délégations consenties au maire par le Conseil Municipal

le Conseil municipal décide à l'unanimité de confier au maire les délégations suivantes

- 1-D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés
- 2-De fixer dans la limite d'une hausse de 10%les tarifs des droits de voirie de stationnement de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics
- 3-De procéder dans la limite des emprunts prévus au budget communal et fixé par le conseil municipal à un montant de 10 000€ à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget
- 4-De prendre toute décision concernant la préparation la passation l'exécution et le règlement des marchés inscrit au budget pour un montant maxi de 10 000 €
- 5-De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- 6-De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- 7-De créer ,modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- 8-De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- 9-D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- 10-De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobilier jusqu'à 4600 €
- 11-De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats notaires huissiers de justice et experts
- 12-De fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines)le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
- 13-De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement
- 14-De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- 15-D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans les cas définis par le conseil municipal et transiger avec les tiers dans la limite de 1000€
- 16-De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal à 2000 €

Election des délégués à la Fédération Départementale d'Electrification

Sont proclamé élus délégué au sein du comité de la FDEE19

M SAULLE – M ROUX DURRAFFOUR suppléant Mme CANTEGREL Mme GAUTIER

Election des délégués Syndicat d'Aménagement de la Vezere

Sont proclamé élus délégué au sein du comité

M BERNET - suppléant Mme PEREZ

Election des délégués Syndicat du SIRTOM

Sont proclamé élus délégué au sein du comité

Mme MAILLARD - M ROUX DURRAFFOUR

Election des délégués au SEBB (Syndicat d'étude du bassin de Brive)

Sont proclamé élus délégué au sein du comité

M ROQUES – M FARGES

Election des délégués Syndicat du COLLEGE

Sont proclamé élus délégué au sein du comité

Mme CANTEGREL - Mme GAUTIER suppléant M FARGES - MME MAILLARD

Election des délégués à la commission d'évaluation des charges transférées

Sont proclamé élus délégué au sein du comité

M ROQUES – M FARGES

Election des délégués à la commission d'appel d'offres

Sont proclamé élus délégué au sein du comité

M FARGES – BERNET – M ROUX-DURRAFFOUR
suppléant M SAULLE – Mme MAILLARD Mme GRAMOND

création de commissions municipales

le conseil Municipal décide de créer 7 commissions avec la possibilité de former au cours de chaque séance des commissions

intitulé	titulaires
FINANCES	M FARGES-Mme MAILLARD-M BERNET- M SAULLE-Mme PEREZ
COMMUNICATION	Mme MAILLARD-M FEILLU-M BERNET- Mme GAUTIER
BATIMENTS -VOIRIE	M FARGES-M SAULLE-M FEILLU
URBANISME- AMENAGEMENT du TERRITOIRE	Mme MAILLARD-M SAULLE-M BERNET- Mme GAUTIER
CO-CO-ENVI(aéroport)	M BERNET-M ROUX-DURRAFFOUR
ASSOCIATION- TOURISME	M FARGES- Mme PEREZ-Mme CANTEGREL- Mme MAILLARD- M FEILLU
COHESION SOCIALE	Mme PEREZ-M FARGES-Mme GRAMOND- Mme CANTEGREL

Election des délégués comme correspondant défense

Sont proclamé élus délégué M ROQUES Maire

Désignation des membres pour la commission communale des impôts directs

Le Conseil municipal dresse une liste de 24 noms de contribuables inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune afin que les services fiscaux nomme 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants